

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

PERMANENT MISSION OF ALGERIA
TO THE UNITED NATIONS
NEW YORK



البعثة الجزائرية الدائمة لدى الأمم المتحدة
نيويورك

**Intervention de M. Nor-eddine BENFREHA
Ministre Plénipotentiaire,
à la Mission Permanente de l'Algérie auprès des
Nations Unies,
devant le Segment de haut niveau du Conseil
Economique et Social de l'Organisation des Nations
Unies (ECOSOC) consacré à la mise en œuvre des
objectifs et des engagements adoptés au niveau
international en matière de développement durable**

New York, le 2 juillet 2008

Vérifier au prononcé

Monsieur le président

Je tiens à vous exprimer au nom de ma délégation nos sincères félicitations pour votre élection à la présidence de nos travaux.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant d'Antigua et Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le thème de notre débat qui porte sur la mise en œuvre des objectifs et des engagements adoptés au niveau international en matière de développement durable consacre l'engagement de la communauté internationale pour faire du développement durable un important vecteur de la coopération internationale pour le développement.

La présente session est d'autant plus importante qu'elle intervient durant la crise alimentaire qui sévit dans le monde et qui nous préoccupe, à plus d'un titre, en raison des risques de déstabilisation qu'elle peut entraîner aux niveaux national et international.

Nous souhaitons que les Nations Unies fasse l'effort nécessaire pour mettre en œuvre les mesures adéquates à court, à moyen et à long terme pour faire face aux effets multiples de cette crise qui est principalement due aux dysfonctionnements systémiques de l'économie mondiale.

Monsieur le président.

L'Algérie accorde une importance particulière au développement durable et appuie les efforts que déploient les Nations Unies pour consacrer et mettre en œuvre les trois piliers de ce développement en l'occurrence : le pilier économique, le pilier social et le pilier relatif à la protection de l'environnement.

Nous réitérons notre engagement à œuvrer pour la réalisation du développement durable en mettant en place les mesures et les dispositions concrètes à tous les niveaux avec l'appui de la coopération internationale. Cela contribuera, sans nul doute, à l'intégration des trois piliers interdépendants et complémentaires du développement durable.

A notre sens, l'élimination de la pauvreté, la modification des modes de production et de consommation inadaptés et la protection et la gestion des ressources naturelles nécessaires au développement économique et social constituent les fondements du développement durable.

Nous estimons que la communauté internationale devrait accorder plus d'importance au développement agricole à travers un soutien aux mesures nationales pour le développement des capacités de production agricole.

Ma délégation considère aussi que nos débats et nos délibérations au sein des Nations Unies doivent contribuer à faire progresser les efforts pour accomplir la mise en œuvre des objectifs définis dans l'action 21 et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

Dans cette perspective, l'Algérie a consacré les principes du développement durable dans son plan de consolidation de la croissance économique qui concerne tous les secteurs d'activités économiques et qui vise à la protection de l'environnement tout en promouvant la croissance économique et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

L'Algérie est particulièrement vulnérable aux effets des changements climatiques en raison du fait que son territoire est constitué majoritairement d'espaces arides et semi-arides. Nous souffrons à l'instar des Etats de la région du phénomène de la désertification et d'une pénurie chronique d'eau due à des sécheresses récurrentes. Pour remédier à cette situation, le plan d'action national pour les changements climatiques appuie les mesures prises pour l'application de la convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et aux mesures d'adaptation relatives principalement aux secteurs liés aux ressources en eau, à l'agriculture et aux forêts.

Monsieur le président

l'Algérie plaide, toujours, en faveur d'actions concrètes aux niveaux tant régional qu'international en vue de lutter contre la désertification étant donnée les liens étroits qui existent entre la désertification et la pauvreté, le monde rural, l'agriculture et l'eau. A cet effet, l'Algérie a mis en place un Plan National de Développement Agricole et Rural auquel elle a intégré le Plan National de lutte contre la Désertification et le Plan National de Reboisement. Ces plans constituent deux composantes essentielles de la Stratégie Nationale de développement durable.

La mise en œuvre du plan national de développement agricole et rural a créé une nouvelle dynamique de croissance des activités économiques en milieu rural et permis de faire progresser la croissance annuel de la production agricole et la Consolidation de l'adaptation des systèmes de production aux conditions agro-climatiques ainsi que la poursuite de la lutte contre la désertification pour sauvegarder les immenses territoires menacés.

La stratégie du plan vise à développer une synergie entre les activités économiques et sociales selon un vision dynamique des espaces et des hommes en favorisant la rentabilité économique qui tient compte aussi bien de l'acceptabilité sociale, de la proximité, de la modernisation et de la mise à niveau des exploitations agricoles que de la préservation des équilibres écologiques.

Monsieur le président

Nous nous félicitons des avancées considérables réalisées sur la voie du développement durable en l'Afrique notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'égalité des sexes et de la réduction de la pauvreté. Toutefois, le continent africain continue de subir les conséquences d'une marginalisation injustifiée due à un ordre international inéquitable.

La faiblesse des flux d'investissement étranger direct, le lourd fardeau de la dette extérieure, la réduction de l'Aide publique au développement, les conséquences sociales des politiques d'ajustement structurel contribuent à faire perdurer la réalité tragique qu'endurent les peuples africains qui restent vulnérables à la faim, à la malnutrition, à l'ignorance et aux Pandémies.

Nous sommes convaincus qu'il revient aux Africains individuellement et collectivement de s'approprier leur destin. Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique consacre cette vision qui permet de valoriser les atouts en ressources naturelles, humaines et en potentiel de développement en tenant en compte l'environnement. Le NEPAD est à même de répondre aux attentes pressantes des peuples africains pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement pourvu qu'il bénéficie de l'appui international adéquat.

Nous souhaitons que la coopération avec l'Afrique soit hissée au niveau souhaité pour consacrer un véritable partenariat pour le développement en vue de renforcer les capacités de développement à travers notamment la lutte contre la pauvreté, la mise en œuvre de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale et bilatérale, le développement de l'investissement notamment dans le secteur agricole, le transfert des technologies, l'éducation et la recherche.

Dans ce contexte, le système des Nations Unies est appelé à jouer un rôle plus important par sa contribution au soutien des efforts Africains pour le développement de l'Afrique. La prochaine réunion de haut niveau de l'Assemblée Générale sur les besoins spécifiques de l'Afrique serait l'occasion idoine pour faire redoubler les efforts des Nations Unies dans sa coopération avec l'Afrique en vue de relever les défis et les contraintes qui empêchent la réalisation du développement durable dans la région.

Enfin Monsieur le président, notre session devrait permettre un regain d'effort pour une consécration du développement durable selon une approche intégrée en vue de jeter les bases pour un partenariat mondial pour le développement dont la mise en œuvre en dépend largement.

Je vous remercie